

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Rédacteur: J. C. TACHÉ.

Editeur-Propriétaire: J. T. BROUSSEAU.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Qu'est-ce que la civilisation?

L'ÉGOÏSME.—LE RATIONALISME EN PRÉSENCE DE L'AMOUR DE SOI.

Un moraliste célèbre, mais peu goûté parce qu'il a eu le courage de la franchise, a enseigné dans ses écrits que les affections humaines se réduisent en dernière analyse à des transformations plus ou moins funestes d'un vice qui dévore les entrailles de la plupart des sociétés modernes, l'égoïsme.

En mettant de côté ce que cette opinion renferme de trop sévère, de trop absolu, nous avouons en toute simplicité qu'il nous semblerait difficile de repousser, comme entachés d'erreurs notables, les maximes philosophiques de La Rochefoucauld.

Raisonnons à l'aide des données de l'expérience, et plaçons sous les yeux de nos lecteurs une sorte de tableau de l'égoïsme théorique et pratique.

La puissance la plus utile pour le bien comme elle est la plus redoutable pour le mal, c'est la dilection. Ce sentiment dans son sens le plus général, peut-être défini le don de soi.

Si l'on regarde Dieu, c'est le don de soi à Dieu; si l'on s'adresse à l'homme c'est le don de soi à l'humanité. Le désir de la tradition de soi nous est naturel; il constitue le fond de tous les coeurs.

Or le cœur, dit un savant, c'est presque tout l'homme! De là on peut conclure que celui qui ressent la dilection, est réduit en quelque sorte sous la puissance d'autrui, car le propre de la dilection, c'est de nous faire rechercher sans relâche pour l'objet qui nous occupe, tout ce qui vient de lui, tout ce qui le rappelle, tout ce qu'il aime lui-même; c'est de nous identifier avec son propre cœur.

Véritable despote, il commandera dans toute la place; on s'empresera de lui obéir jusqu'à la mort s'il le faut. Fortis ut mors dilectio.

Parmi les êtres raisonnables nous n'en connaissons pas un seul qui soit capable du don de soi. Aussi défiez-vous de l'individu qui affirme avec beaucoup de sang-froid qu'il ne ressent d'affection pour une chose qui vive; c'est un imposteur ou peut-être, ce qui serait moins méprisable, un pauvre ignorant qui n'est jamais descendu dans les profondeurs de son être spirituel.

Si vous entriez dans le cœur qui bat sous sa poitrine, vous y rencontreriez certaines fibres sympathiques qui l'accrocheraient instantanément et vous conviendraient que votre interlocuteur se chérit lui-même par dessus tout.

L'aimable véritable et primitif de la dilection, c'est Dieu. Les désordres qui affligent notre pauvre humanité proviennent de ce que, fatigués de l'usage de cette viande des esprits, pour parler avec Mallebranche, nous réclamons quelque chose de plus cher à nos convoitises, c'est-à-dire nous mêmes et les créatures.

Ainsi, par une inconséquence flagrante, nous essayons de nourrir une âme immortelle, immatérielle, insatiable de grandeur, avec des substances terrestres; nous nous renfermons honteusement dans un cercle étroit et grossier, alors même que nos tendances nous poussent au dehors vers une perfection dont la réalité n'existe point dans le monde visible; nous nous fabriquons de l'infini avec du fini, de l'absolu avec du contingent du parfait avec de l'imparfait.

Ces anomalies amènent avec elles les abus les plus criants, les vices les plus abominables. C'est sans doute en les pressentant que Sénèque écrivait: O chose vile et abjecte que l'homme, s'il ne s'élève au dessus de l'humanité! Désormais ce Dieu tombé qui se souvient des cieux n'aimera plus que les plaisirs et les honneurs: il se jettera d'un bond

avidement sur la matière, l'étreindra si fort qu'il ne voudra plus l'abandonner, et lui prètera follement les attributs de la divinité. Peut-on imaginer un plus triste égarement!.....

Pas de régénération morale à espérer si on ne parvient à s'emparer de l'amour du cœur. N'est-ce pas là que s'élaborent la vertu et le vice? N'est-ce pas de ce foyer que s'élancent toutes les volontés bonnes ou mauvaises, toutes les machinations du mal et les œuvres du bien, les prodiges de la charité et les affirmations sataniques qui se rient avec l'enfer de tous les raisonnements et de toutes les lois? Il faut ramener l'activité principale de la dilection vers son premier principe que nous avons indiqué plus haut. Aux fins d'obtenir un pareil résultat, repoussons avec une énergie suprême les vaines théories et les froides règles de la bienséance.

Car, au fond, inspiré par la nature, le cœur connaît la loi, et même en la violant, il en emporte avec lui la mémoire: semblable à la veuve des histoires antiques qui, captive sur un sol étranger, se créait un faux Simois et une petite Troie. Ayant cherché le ciel dans la créature, il a dépensé pour elles les aspirations dont il avait été doté pour un plus digne usage. Cette révolution morale qui bouleverse les facultés de l'âme doit être envisagée comme la source ordinaire de la plus violente passion.

Si nous voulons voir en raccourci, les crimes que produit l'égoïsme dans la société politique, ouvrons un instant d'une main impartiale les annales de l'histoire; interrogeons les beaux siècles de la civilisation antique, alors que le progrès humain florissait sous les inspirations de la raison laissée presque à ses propres forces par l'extinction de la plupart des vérités de la révélation primitive. Nous recommandons cette rapide esquisse de mœurs à l'attention de tous les apôtres zélés du système de la raison pure.

L'homme n'aime pas le travail, car le travail amène la peine; et l'égoïsme ne supporte jamais rien d'onéreux sans essayer de le rejeter sur les autres. Cependant le travail est une dure nécessité. Quel expédient imaginer pour échapper au travail et, en même temps, pour satisfaire à sa nécessité? L'égoïsme ne recule devant aucun obstacle: il invente donc l'esclavage. Le voilà qui vend ses semblables, sur la place publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, les traite comme des bêtes de somme, et les écrase de travaux et de tourments!

Aux âges les plus vantés de l'ancien monde, les deux tiers des habitants des régions civilisées étaient plongés dans un ignoble esclavage et uniquement employés à repaître le sensualisme exigeant de l'autre tiers. Que de crimes se commettaient à la face du soleil!

Ce n'était pas assez que les esclaves fussent frappés de verges en des temps fixes, dans la crainte qu'ils n'oublissent leur condition, on les avilissait par l'ivresse afin d'inspirer l'horreur de ce vice aux jeunes gens. Ceux-ci, abaissant l'être humain au niveau des bêtes sauvages destinées à servir de point de mire à l'adresse, s'exerçaient à une horrible chasse, préjudant ainsi par d'exécrables forfaits au métier des armes. Athènes, moins atroce que Lacédémone, pensait à la cruauté Spartiate par la multitude des esclaves. Pour vingt mille citoyens libres, la ville de Solon et de Périclès comptait jusqu'à quatre cent mille îlotes. Le nom de citoyens hâtards, attribué avec dédain aux affranchis, fera juger de

l'avilissement où se trouvaient ces infortunés dans la glorieuse patrie de la littérature et de la science, dans le centre le plus en renom pour la douceur et l'urbanité de ses mœurs.

Dans la capitale de l'univers, l'humanité était un sentiment si étranger au cœur des citoyens que, selon la remarque de plusieurs écrivains, le mot même qui l'exprime manque dans la langue romaine. Humanitas ne signifie dans les anciens auteurs que politesse, aménité.

Les prisonniers de guerre livrés aux exigences d'un maître avare étaient enchaînés dans des souterrains infects qui ne recevaient d'air que par une lucarne ouverte à la voûte. Pour toute nourriture on leur donnait un peu de pain noir, de l'eau et du sel. On les accablait de travaux, dès leur jeunesse; puis, quand ils étaient vieux et infirmes, on les envoyait mourir de faim sur une île du Tibre. Quelques riches propriétaires les faisaient jeter, pieds et poings liés, dans les viviers de leurs villas afin d'engraisser des murènes.

Pour mettre plus de naturel, de couleur locale dans les représentations scéniques, on égorgeait en plein théâtre. Vous déponilliez, s'écrie l'éloquent évêque de Carthage, vous incarnez, vous chargez de chaînes des innocents; vous les livrez impitoyablement aux bêtes, aux flammes, au fer des bourreaux; vous affectez de prolonger leurs supplices; une ingénieuse barbarie invente de nouvelles tortures. Quelle est donc cette rage insatiable? D'où vient ce libertinage de cruautés qui vous emporte? Que hœc est insatiabilis carnificina rabies, quo libido savitiae?

Les Annales de Tacite s'expriment en ces termes: Néron passa pour être le véritable auteur de l'incendie de Rome; afin d'étouffer ce bruit, il substitua des coupables, et il puni par les supplices les plus raffinés ceux que le peuple nommait chrétiens. L'on se fit un jeu de leur mort; les uns convertis de peaux de bêtes, furent dévorés par les chiens; les autres, attachés à des pieux, furent brûlés pour servir de flambeaux pendant la nuit. Néron prêta ses jardins pour ce spectacle; il y parut lui-même en habit de cocher, et monta sur un char, comme aux jeux du Cirque.

L'homme était tellement au service des caprices et des émotions de l'homme, qu'on le traitait pour égayer les festins. Monstruosité que l'on n'imaginait jamais que dans ces hideux siècles du philoïsme volant de ses propres ailes, ce fut de sacrifier des victimes humaines à l'ennui qui fatiguait le cœur d'égoïstes étrangers au véritable amour. Qui n'a pas lu dans les auteurs latins le récit épouvantable des combats des gladiateurs? C'était une classe d'hommes composée de captifs, de malfaiteurs, que l'on nourrissait durant plusieurs années, et que l'on faisait paraître dans l'amphithéâtre, où ils s'entre-déclaraient pour dissiper les loisirs des citoyens et des dames. Au rapport de Tertullien, quand un combattant était blessé, certains malades couraient se baigner dans son sang et le recevoir sur des lèvres avides!

L'historien Dion rapporte que Trajan, après une victoire remportée sur les Daces, ordonna des jeux publics qui se prolongèrent cent-vingt-trois jours, et où succombèrent dix mille gladiateurs et onze mille bêtes féroces. La prévoyante législation des Empereurs avait assuré aux lions, et aux panthères les droits de fraternité. Il était défendu de les tuer dans leurs cavernes; et un Barbare de la Gétulie qui eût percé de ses flèches un de ces animaux aurait été puni de

mort. On les réservait pour les abreuver de sang humain, dans les champs du Cirque, aux applaudissements du peuple roi.

Tout être faible était sacrifié à la cruauté des forts. Des parents sans entrailles abandonnaient leurs petits enfants dans les rues ou les jetaient au bord des chemins. Ces pauvres créatures de Dieu étaient entassées chaque matin sur la charrette des vidangeurs et conduites aux gémonies. Quand les ouvriers indigents, manquant de pain et de vêtements, encombraient la ville, la police les traînait sur des navires à sou-pape que l'on expédiait ensuite en pleine mer, à quelques milles de l'embouchure du Tibre.—Vobis graves valet, disait un César Romain.

Tous les sentiments d'amour pour l'espèce humaine étaient froissés, mutilés; ce qui a fait dire au grand Corneille:

Je rends grâce aux Dieux de n'être pas Romain, Pour conserver encore quelque chose d'humain.

Et, notons-le avec soin, il ne faut pas rejeter ces horribles crimes sur le compte de quelques monstres en démençance; les princes les plus aimés de leurs sujets, ceux que l'on surnommait les dieux du genre humain, les commettaient avec une égale fureur. Aux pieds du trône, le patricien et le plébéien, les mères et les enfants demandaient du pain et des jeux.—Panem et circenses.—La société entière hurlait de joie quand elle voyait s'ouvrir les abattoirs de la cruauté.

An milieu de mœurs si féroces, de coutumes si hideuses, les représentants de la philosophie ne pousseront-ils pas un cri d'horreur et de pitié??? Les bouches éloquentes ne font pas défaut... nous sommes dans les siècles immortels de Périclès et d'Auguste!!!

Hélas! les citoyens illustres, les sages politiques que le Rationalisme ose encore nous proposer pour modèles, étaient eux-mêmes les premiers contempteurs de l'humanité. Voulez-vous savoir jusqu'à quel degré ils poussaient le mépris de leurs semblables? Écoutez le prince de la Philosophie: "L'esclave doit être traité comme une brute exclue du bonheur futur."—Aristote se pose ensuite cette question: L'ouvrier doit-il être compté parmi les citoyens?—Non, répond-il; une bonne constitution n'admettra jamais l'ouvrier parmi les citoyens (Pol. 7).

Les laborateurs, il les voudrait esclaves. Il estime le travail des artisans comme une œuvre indigne de l'homme libre; ceux qui sont artisans, dit-il, sont des êtres dégradés. Ils vivent libres, parce que l'État n'est pas assez riche pour les remplacer par des esclaves, ni assez fort pour les réduire à cette condition.

Socrate, Platon et Xénophon pensaient de même. Nos esclaves sont nos ennemis, dit Caton, qui cherchait à atténuer l'effluve de sa tyrannie domestique. Pollion, ami d'Auguste, prétendait que ses poissons nourris de chair humaine étaient d'un goût exquis. Plutarque, dans la biographie de Flaminius, rapporte que son héros fit mettre à mort un domestique, sans autre motif que celui de procurer un spectacle nouveau à un de ses amis qui n'avait jamais vu tuer un homme. Pline-le-Jeune, dans son panegyrique de Trajan, loue la justice et l'humanité d'un empereur qui a ordonné d'immoler dans les arènes une troupe de dix mille gladiateurs.

Nulle part l'investigateur le plus patient ne rencontrera les sublimes palpitations de la charité!!

Voilà les œuvres de la fraternité telle que la pratiquait et la comprenait la civilisation philosophique, avant l'avènement de la Révélation du Libérateur.

Grand Dieu! qui mettra un terme à tous ces attentats de l'égoïsme, à l'amour du Moi poussé jusqu'au dernier paroxysme de la passion? Qui effacera toutes ces hontes consacrées par la raison, toujours disposée à mettre sa science et ses théories au service des erreurs surtout quand elles semblent promettre quelque récompense matérielle? Qui administrera à l'humanité agonisante le précieux dictame de la vie?...

L'égoïsme, la dilection du moi, c'est le règne de l'intérêt individuel, c'est la destruction de toutes les inspirations de la vertu, de l'élan de l'âme; c'est la ruine de la générosité, du sacrifice, du dévouement, de l'amour véritable: c'est le crime dans l'esprit et dans le cœur. Un peuple gouverné par la loi universelle de l'intérêt, c'est un peuple hideux à voir, un peuple sans aspirations élevées, sans entrailles, sans courage, sans pitié, sans patriotisme, sans honneur; un peuple animalisé qui n'attend plus que la verge de quelque flic de Dieu, car, dans les desseins providentiels, les grandes expiations suivent les grands crimes.

Résumons.

L'égoïsme est un vice opposé à la fraternité, à la charité. Il prostitue l'amour qui revient à Dieu. Dans l'État, il fait les tyrans, les ambitieux et ces princes du désordre qui, pour assouvir l'infâme cupidité de leur cœur, ne reculent devant aucun forfait; dans la vie privée, il donne naissance aux avares, aux libertins, à ce troupeau d'êtres lâches, durs, cruels, qui mettent avant toutes choses leurs propres satisfactions, se comptent seuls dans l'univers, et se persuadent qu'ils ont le droit de tout imposer à leurs propres penchants.

Et pourtant, oserons-nous l'avouer? l'égoïsme est le mal géant de notre siècle. Écoutez le capitaine qui commande à des armées victorieuses, le magistrat proposé à la garde et à la défense des lois, le publiciste consciencieux dénonçant chaque jour à la société les maux qui la dévorent et indiquant les vertus qui l'ennoblissent, le professeur chargé d'étudier le cœur de l'adulte et de le former par l'éducation, le diplomate qui dirige la marche politique des événements, le chef qui gouverne ses sujets, le simple citoyen qui obéit à l'autorité: tous d'une voix unanime laisseront tomber cette parole du désespoir: Nous nous mourons d'égoïsme!—Oui, le froid du cœur pénètre notre pauvre humanité, de la Tamise à la Neva, sur les bords de la Seine comme sur les bords du St-Laurent. On ressent jusque dans les saintes ardeurs du patriotisme—une respiration moins vive, la séve du dévouement s'arrête et se glace; sans un prompt remède, il n'y a plus à attendre que les suprêmes convulsions du trépas.

(A continuer.)

L'Hon. ROBERT BALDWIN.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR L'HONORABLE ROBERT BALDWIN.

Nous traduisons du Leader de Toronto, du 10 de ce mois: "Nous annonçons avec chagrin la mort de l'Honorable ROBERT BALDWIN, qui est décédé hier soir, à sa résidence, à Spadina. Sa famille, son père et son grand-père, vinrent en Canada en 1798. Son père, l'Honorable William Warden Baldwin, était le fils de Robert Baldwin, éc.

de Summer Hill, autrement Knockmole, près de Corregoline, dans le comté de Cork, Irlande. La famille Baldwin, en arrivant en Canada, s'établit d'abord dans le canton de Clarke, sur le Lac Ontario, dont elle était presque les premiers habitants. Ils vinrent plus tard s'établir en cette ville—alors la ville de York—et ils fixèrent leur résidence à Spadina. La famille Baldwin habita cet endroit jusqu'à la mort du père de l'Honorable Baldwin, dont nous racontons la vie, qui arriva le 8 janvier 1844. L'Honorable W. W. Baldwin, était médecin, et avait pris ses degrés de Docteur en Médecine à Edimbourg. Arrivé à York, le Dr. Baldwin, laissa sa profession pour l'étude du droit qu'il pratiqua avec succès pendant quelques années. Il avait représenté dans le Parlement le comté de Norfolk dans le Haut-Canada, et avait été nommé Conseiller Législatif environ six mois avant sa mort. A l'occasion de la mort du Dr. Baldwin, M. Hincks écrivait: "Notre pays vient de perdre un ami; et le pays l'accablant gnera en deuil à son tombeau. La mort d'un homme si digne, si désintéressé, si éminent, est pour nous une perte difficile à apprécier, et encore plus difficile à réparer. Toronto ne sera pas la seule ville qui versera des larmes de regret sur sa tombe honorée. La triste nouvelle de sa mort, quoi qu'elle attende, réveillera des sentiments de douleur dans toutes les parties du pays assez éclairé pour pouvoir apprécier cette perte, et assez reconnaissant pour la déplorer." Ces paroles sont également applicables à son fils, dont nous avons entrepris d'esquisser la vie après minuit. Pas un homme public, peut-être, ne commande un respect aussi général que l'hon. Robert Baldwin, qui est décédé hier soir. Son intégrité était tellement connue que la calomnie ne prononça jamais un mot contre lui pour ternir sa réputation. Il inspirait le respect à tous; et était chéri de ses partisans. Son nom était un signe de ralliement; il aurait pu être le noyau d'un parti autour duquel les éléments dispersés du parti Réformiste se seraient ralliés, jusqu'à ce que l'union fut de nouveau rétablie. M. Baldwin avait une taille d'à peu près cinq pieds 9 ou 10 pouces. Il était d'une forte constitution, mais il y avait déjà huit ou neuf ans que la maladie le minait. Au printemps de 1850 sa santé diminuait visiblement; et perdant l'espoir d'un prompt recouvrement, il se hâta de se retirer de la vie publique, l'année suivante.

Il était d'un caractère doux et affable; mais froid et peu communicatif. Il avait peu de ces manières caractéristiques qui rendent un homme populaire parmi la multitude. Il dédaignait de se servir de ces manières basses qui sont si utiles et même si indispensables aux hommes inférieurs pour se rendre populaires. Il recherchait peu les faveurs des plus éminents mêmes de ses commettants; ce qui lui fit perdre quelquefois de cette popularité locale et éphémère qui est nécessaire à l'homme d'état qui veut conserver la force de sa position. Son nom est cependant attaché à la plus brillante époque de notre histoire; c'est-à-dire l'époque qui a vu les principes constitutionnels triompher du système oligarchique auquel le pays était auparavant soumis. Sa carrière sera d'autant plus précieuse que le temps nous en éloignera; le temps ne fera que donner plus d'éclat à sa gloire.

(*) Nous ne partageons pas en entier cette opinion: M. Baldwin dans l'intimité était aussi expansif qu'il était froid devant le public.

FEUILLETON.

UNE FILLE D'ISRAËL.

HISTOIRE DE NOS JOURN.

PAR

MADAME BOURDON.

(Suite.)

— Nous avons trouvé votre enfant au bord du golfe, dit Adah avec la timidité qui est si naturelle aux âmes délicates en présence de la misère; il faisait bien froid, il nous a dit que vous étiez malade, et nous avons cru bien faire en le ramenant ici... — Je suis obligé de l'envoyer dehors, répondit la malade d'une voix faible, pour qu'il puisse rapporter un peu d'argent, mais cela ne fait bien de la peine... Cependant, mon Floris est sage! il n'écoute pas les propos des enfants méchants, et je pense que les saints anges de Dieu le gardent... — Vous êtes venue? demanda Suzanne. — Oui; mon mari était maître timonier à bord d'un navire de commerce, il a péri par un gros temps sur l'île de Walcheren, et nous sommes restés seuls au monde, sans ressources, mon Floris et moi... Mais les négociants qui servaient votre mari auraient dû vous secourir! — Ils ne l'ont pas pu, ils n'ont pas prospéré, ils sont pauvres aussi... — Vous n'avez pas de

famille?... J'ai quelques parents, mais ils ont de la peine à gagner leur vie, ils ne peuvent rien pour nous... J'ai travaillé aussi longtemps que je l'ai pu; maintenant la maladie me retient... que la volonté de Dieu soit faite!

Pendant cet entretien, les yeux d'Adah avaient parcouru cette pauvre chambre, et, pour la première fois, ils s'étaient reposés sur des objets fort étrangers jusqu'alors à la jeune israélite. Elle regardait avec curiosité... au-dessus de la cheminée se trouvait une statue de la sainte Vierge; elle était bien vieille, bien grossière, bien noireie par la fumée et par les ans, et pourtant on l'avait décorée d'un petit voile de tulle et d'une couronne de fleurs artificielles... Au chevet du lit on voyait un crucifix de cuivre, couronné d'une branche de buis séché; sur la petite table, à portée de la main de la malade, Adah remarqua deux livres, à la reliure usée et sur le dos desquels elle lut; *Palmier céleste* et *Imitation de Jésus-Christ*. Enfin, la pauvre veuve enroulait dans ses doigts blancs et maigres un chapelet de bois noir, dont elle serrait la croix quand une crise de toux venait interrompre ses paroles. Mais ce qui frappa la jeune fille plus encore que ces signes ineffables d'une religion détestée, ce fut la sérénité du visage de la malade, la douce expression de ses paroles résignées, et ce qu'offraient de contrastes cette déchirante misère et cette suprême tranquillité. Des réflexions rapides remuaient son âme et y faisaient naître un sentiment inconnu de respect et de pitié. Elle prit enfin la parole, et, avec une grâce

affectueuse, elle dit:—N'envoyez plus Floris au bord du canal, il y fait trop froid, et puis, vous avez besoin de lui... Voici de l'argent, faites venir un médecin, achetez des remèdes, donnez une bonne nourriture et de chauds vêtements à ce pauvre petit... je pourrais à tout...—Que le Seigneur vous récompense, mademoiselle! répondit la veuve; et des larmes, plus éloquentes que les paroles, coulaient sur ses joues. Oh! comme nous allons prier pour vous! Floris, mon petit agneau, baise la main de cette demoiselle, c'est la sainte Vierge qui l'envoie vers nous!

Confuse, Adah voulut se dérober à ces remerciements; Je reviendrai, dit-elle, comment vous appelez-vous?—Cornelia Jeenekore, répondit la malade.—Allons, soignez-vous, et à bientôt!

Elle s'éloigna; Suzanne lui dit en chemin:—Chère fille, souvenez-vous bien que ces gens-là sont des catholiques?—Je m'en suis doutée, répondit Adah; mais est-ce une raison pour ne pas les secourir? Quand on est riche comme l'est mon père, n'est-il pas juste que tous les malheureux participent à nos biens?... Dès qu'elle fut de retour à l'hôtel, Adah raconta à son père ce qu'elle avait vu, et lui demanda la permission de secourir et de visiter la pauvre veuve et le petit enfant. Quoique cette demande contrariât les idées exclusives du vieux Gonzalez, il y consentit cependant, car il ignorait ce que c'était que de s'opposer à un désir de sa fille, et en lui remettant l'argent, il lui dit:—Fait ce que Dieu t'inspire, mon enfant; le saint homme Tobie, en prescrivant l'aumône

à son fils, ne lui a pas dit de se borner aux pauvres de la nation choisie; je ne te le dis pas non plus, fais à ta volonté...

III

Adah profita de la liberté que son père lui donnait, et elle embrassa, avec une espèce de passion, cette première bonne œuvre dont la direction lui était laissée. Tous les jours, elle alla visiter Cornelia, lui portait des secours dont l'abondance et le choix l'eussent sauvée, si de puis longtemps ce corps n'eût été épuisé par la souffrance, et en voyant de près et longtemps cette humble femme, elle fit admettre au plus beau des spectacles:—celui d'une vertu surhumaine, qui ne se démentait ni dans les assauts de la maladie, ni en présence de la mort. Devenu plus familière, et traitée en amie par la pauvre malade qu'elle respectait, Adah entendit bien des paroles qui portèrent la leur dans son âme. Quand une crise presque mortelle la saisissait, Cornelia ne se plaignait pas, elle prenait son crucifix, le serrait avec ardeur contre sa poitrine, et répétait d'une voix défaillante:—Jésus, soyez-moi Jésus, mon bon Sauveur, j'unis mes souffrances aux vôtres, ayez pitié d'une pauvre pécheresse!

Quelques fois Adah s'étonnait de cette patience invincible, et elle demandait à la malade le secret qui lui donnait tant de force parmi tant de douleurs.—J'ai mon modèle sous les yeux, répondit la pauvre femme; comment voulez-vous

que je me plaigne quand je vois mon bon Jésus, couvert de plaies, couronné d'épine et attaché à la croix? cela me ferme la bouche! Qu'est-ce que je souffre en comparaison de ce qu'il a souffert! il était sur un gibet, je suis dans un lit; il était seul, et ses ennemis se moquaient de lui... je ne vois que des compatissantes... il était innocent, je suis coupable...—Vous aimez donc bien Jésus-Christ, dit un jour Adah!—Hélas! pas autant que je le devrais, que je voudrais l'aimer; assez cependant pour voir arriver la mort avec espérance, presque avec joie, puisqu'elle me réunira à mon aimable Sauveur.—Et votre enfant, Cornelia?—Mon bon Jésus a dit dans son saint Évangile: *Je ne vous laisserai pas orphelins*; j'ai confiance en lui... ne m'a-t-il pas envoyé déjà une personne charitable, telle que vous, mademoiselle, pour m'assister dans mes derniers moments? Vos bontés sont bien une preuve que je ne dois pas me méfier de mon Dieu!

Ces paroles, que la pauvre femme tirait ingénument du trésor de son cœur, pénétraient dans celui d'Adah. Jusque-là, elle n'avait connu la religion du Christ que par les mépris et les sarcasmes des Juifs; placée à un point de vue plus juste, elle voyait ce que Jésus, rejeté par sa race, opéré, après dix-huit siècles, dans l'âme de ses serviteurs. Ce qui surtout la surprenait profondément, ce n'était pas la doctrine, ce n'était pas les miracles du Christ, c'est que le Christ était aimé, qu'il vivait, par un impérissable amour, dans le cœur de ceux qui étaient à lui; elle parcourait

des yeux de la mémoire tous les hommes qui ont régné sur le monde, qui ont empreint leur sceau sur un peuple, sur une époque, elle les voyait tous confondus dans une égale indifférence, on se souvenait d'eux parfois pour discuter leurs œuvres et leur mérite, pour orner de leurs noms une thèse d'éloquence, mais qui d'entre ces grands hommes était aimé? aucun. Le Christ seul allumait dans les poitrines des flammes plus qu'humaines; après dix-huit cents ans, il était aimé, il était imité, et il était si cher à ses amis, qu'ils savaient encore souffrir et mourir pour son nom.

L'entretien de Cornelia lui révélait toutes ces choses, sans que la malade se doutât que sa couche fut une chaire et un enseignement. Revenu chez elle, Adah ouvrait la Bible, elle cherchait, dans Daniel, dans David, dans Isaïe, les passages qui se rapportent au Messie, et elle s'était étonnée en voyant combien ces prédictions de l'Homme des douleurs, du Prince de la paix, se rapportaient exactement à ce Jésus que Cornelia aimait d'un si sincère amour, et dont elle dépeignait la charité divine et la Passion cruelle avec une si naturelle éloquence.

A continuer.

CANADA:

QUÉBEC: 15 DÉCEMBRE 1858.

Le parti libéral-conservateur, les opinions, les hommes, les écrits et le Journal de Québec.

XXVII.

On a vu quelles contradictions ont marqué la conduite du Journal de Québec, dans l'affaire des chemins de fer de la rive Sud et de la rive Nord. Dès que le rédacteur de cette feuille se fut aperçu que le chemin de fer de la rive Nord était devenu la préoccupation principale des esprits à Québec, alors il songea à exploiter cette question, au profit de son opposition au ministère Hincks-Morin, et pendant près de deux ans il ne cessa de harceler le gouvernement de demandes, de réclamations et d'accusations. Il accusait l'administration de piller le Bas-Canada à l'avantage du Haut-Canada; de ne rien faire de ce qu'elle pouvait faire pour le chemin de fer d'Hali-fax et le chemin du Nord. Tout le monde se rappelle les faribonds articles où il parlait sans cesse de la part du lion et de la part du mouton et de son fameux million de trente six sous, expression par laquelle il se moquait d'un octroi d'un million d'acres de terre, fait au profit de l'entreprise du premier de ces deux chemins de fer. Il demandait pour le chemin de fer du Nord la garantie provinciale que le gouvernement était dans l'impossibilité d'accorder, comme le Journal l'avait dit lui-même, dans un article que nous avons cité. Il disait le 16 novembre 1852, parlant au Canadien de ses nombreux articles sur le sujet :

"Ce n'est que le commencement de l'acalanché" soyez sûr, et le Journal parlera jusqu'à ce que la garantie de la province soit donnée à la rive du Nord, et que cet acte législatif ait aidé à ramener l'équilibre entre les deux provinces."

Il n'a pas tenu cette promesse; car il s'est tu dès 1854, et pendant les trois années que son rédacteur a été ministre; cependant le chemin de fer du nord n'a point encore la garantie, et nous sommes à la fin de l'année 1858.—Le Journal de Québec n'a su trouver que des éloges pour M. Cauchon ministre, lui qui disait aux ministres bas-canadiens dont il accepta un portefeuille et dont il adopta la politique, le 3 février 1853 :

"Comment ces hommes ont-ils pu laisser sacrifier ainsi le Bas-Canada sans se sentir émus, sans pousser un cri d'indignation, sans jeter leurs portefeuilles à la face de l'injuste, pour sortir, par un noble effort de l'humiliation où ils sont descendus?"

Mais qu'est-ce que cela fait à des hommes qui croient qu'après eux il n'y a pas de gouvernement possible, pas d'existence possible à la société?"

En attendant que nous arrivions à l'époque des nouvelles combinaisons du Haut-Canada, combinatoires qui ont ouvert le port à M. Cauchon, par l'entremise de Sir Allan McNab, donnons quelques extraits divers que le lecteur voudra bien comparer avec ce que nous avons déjà vu et avec ce qui va suivre.

Nos lecteurs ont lu ce que disait le Journal de Québec de l'honorable John Neilson, le jour même de sa mort et sachant qu'il s'adressait à une tombe ouverte le matin; eh! bien, voici ce qu'il avait, cependant, l'audace de dire à ses adversaires de la presse, qui lui reprochaient les injures proférées contre M. Neilson, le 30 décembre 1852 :

"Nous vous défions de prouver que le Journal ait dit des injures à M. Nelson"

Quant il fait de ces affirmations il compte sur un certain public qui répond —J'y vois,—c'est bien cela!—à tout ce que dit M. Cauchon.

Pendant les trois années que dura l'opposition du Journal de Québec au ministère Hincks-Morin, M. Cauchon se trouvait du côté gauche de l'Assemblée, en compagnie de M. Brown,—comme aujourd'hui—mais cela ne l'empêchait pas, tout en profitant des efforts de M. Brown en Chambre, de combattre M. Brown. C'est qu'à cette époque personne n'était encore fourvoyé au point de se faire l'instrument malheureux des projets de ce sectaire.

Le Journal de Québec écrivait bien le 5 février 1854 :

"M. Brown poursuit sa marche triomphale dans le Haut Canada, et fait des excursions jusque sur le territoire du premier ministre."

Mais en se réjouissant, d'un côté, des progrès de ce fanatique, le Journal croyait, d'un autre côté, de son intérêt de déployer un zèle tout particulier à se séparer de M. Brown. Il appelait M. Brown le chef des clear-grits fanatiques, et cela ne l'empêchait pas de traiter le ministère Hincks-Morin de ministère clear-grit, en dépit de l'opposition enragée que lui faisait M. Brown.

Le Journal de Québec a toujours à son service deux mesures dont il use suivant les circonstances; une mesure pour ceux qui le servent et lui sont utiles et une mesure pour ceux qui le gênent ou lui font obstacle; c'est ainsi que les mêmes hommes sont pour lui dans l'occasion, tour à tour des hommes éclairés, utiles, consciencieux et des maîtres, des embarras et des scélérats politiques,—de par leurs rapports avec les intérêts de M. Cauchon. Ainsi en use-t-il avec les choses, avec la constitution, les gouverneurs, les chambres, les chemins de fer, etc., etc.

Dans les derniers temps de l'existence du ministère Lafontaine-Baldwin, le Journal de Québec donnait, le 16 juillet 1850, une leçon bien méritée, aux prétendus députés indépendants qui avaient mis, pour une vaine gloire, leurs amis dans une pénible position par un vote dans lequel il y avait eu égalité de voix (y compris les voix des ministres); le Journal ne faisait point de cela un crime à l'administration d'alors, au contraire il en accusait, avec raison, ceux qui ne savent pas sacrifier leurs petits calculs

de popularité, de vanité ou d'ambition pour sauver de plus grands intérêts (nous avons cité dans un autre article). Mais en 1853, M. Cauchon est dans l'opposition, tout change, et on croirait à l'entendre que les ministres ne sont plus députés du peuple, qu'ils n'ont plus le droit de voter en chambre et qu'il ne leur suffit plus d'avoir la majorité; il disait le 24 février, 1853 :

"Le ministère a voté contre la proposition, et n'a eu ainsi que quatre voix de majorité en comptant ses propres membres! Mais si l'on tranche les cinq membres du gouvernement qui étaient présents et ont voté contre la motion, le ministère se trouve avoir eu vingt-quatre voix en sa faveur et vingt-cinq contre lui!"

Le Journal de Québec voulait déduire de la obligation pour le ministère de résigner, on verra qu'en 1856 le ministère se trouva plusieurs fois en minorité et sur plusieurs questions, et le Journal ne parlait pas de résignation, loin de là il défendait le ministère; pourquoi cela? Ah! c'est que M. Cauchon n'était pas ministre en 1856 mais qu'il était ministre en 1856. Il n'y a pas d'autre explication possible.

Le 8 Mars 1853, le Journal rendait compte d'une tentative de M. Brown pour faire rejeter à sa première lecture, un Bill relatif à la construction de la cathédrale des Trois-Rivières. Tout le monde en Chambre alors s'éleva contre la tentative de rejeter un bill à cette période des procédés, dits de routine, et 6 députés seuls votèrent en faveur de cette proposition de M. Mackenzie, suscitée par M. Brown et dirigée directement contre le catholicisme; ce furent MM. Brown, Christie du H. C., Fergusson, Mackenzie, White et Wright.

Le Journal cite, approbativement sans doute, les paroles de M. Christie de Gaspé :

"M. CHRISTIE de Gaspé censure en termes sévères, cette tentative de rejeter un bill à sa première lecture. Il fait encore une fois la leçon aux brailleurs pharisiens."

N'oublions pas, en 1858, que ces brailleurs sont les mêmes aujourd'hui et seront toujours les mêmes, bien que le Journal de Québec ait cessé de les combattre, non pour le salut du Bas-Canada; mais au profit de l'entrée au port.

Ce fut en 1853 que passa le premier bill modifiant les lois d'Usure, dans les sens de l'intérêt illimité, c'est M. Brown qui introduisit ce bill,—(les clear-grit et les démocrates, comme école, favorisent ces idées).—Le Journal de Québec attaqua alors le gouvernement pour avoir fait de cette question, ce qu'on appelle une question ouverte. On verra en 1858 qu'il blâme un autre ministère pour n'avoir pas fait une question ouverte d'une proposition semblable quand au but. Il disait donc le 9 avril 1853 :

"Le ministère ne veut pas être coupable de se désorganiser pour des opinions particulières dans son sein," et comme les questions les plus graves, celles qui, à leur propre dire, menacent le plus l'existence de la société, sont les plus susceptibles de désorganiser le pouvoir, toutes ces questions sont ouvertes aux opinions particulières dans son sein."

Nous recommandons à la méditation des habitants du Bas-Canada et surtout des partisans du Journal de Québec cette phrase que la même feuille publiait le 30 juin 1853; il y en a bien d'autres comme celle-là jusqu'à 1857 :

"Le Globe du 21 juin, contient un article qui reflète comme un fidèle miroir, le dessein diabolique de son rédacteur, M. George Brown, celui de diviser les catholiques et les protestants en deux camps distincts, et de transformer toute la politique du pays en des dissensions religieuses..... Notre devoir, à nous, c'est de déjouer ses projets infernaux, etc., etc."

Voici que le Journal de Québec montre son but et son jeu le 5 juillet 1853, à propos de M. Sicotte :

"M. Laurin est député depuis 1844; M. Lemieux depuis 1845; M. C. Taché depuis 1848 et d'autres le sont de puis 1846 et 1848."

"En les laissant de côté, on leur a donné tout bonnement un certificat d'incapacité!"

"Peut-être qu'avec un peu plus d'indépendance et même avec un peu de taquinerie, ils eussent été mieux servis; c'est l'histoire de tous les gouvernements."

Avis donc aux gouvernements qui, certes, ne devraient point encourager la taquinerie, qui n'est que la ruse du bien public au profit de l'ambition personnelle.—Quand un certificat d'incapacité il ne peut valoir aujourd'hui que contre M. Laurin et contre nous surtout; car M. Lemieux a, depuis, été deux fois ministre, tandis que M. Cauchon ne l'a été qu'une seule fois et moins longtemps que M. Lemieux, quand ils l'ont été ensemble.

Voici un petit exemple de la bonne foi du Journal de Québec. Il répétait sans cesse cette phrase: "la société est l'exploitation de l'homme par l'homme," et toujours il attribuait cette expression ou plutôt l'abominable doctrine dont elle est la formule à M. Parent. Le Canadien et M. Parent réclamèrent sans cesse contre cette atroce calomnie et le Journal n'en tenait aucun compte; mais s'apercevant que les honnêtes gens s'attachaient à la pensée d'une pareille mauvaise foi, il fit semblant de donner une explication et voici ce qu'il dit le 24 septembre 1853 :

"Le Journal n'a dit nulle part que M. Parent était l'auteur de cette doctrine: "la société est l'exploitation de l'homme par l'homme"; mais toujours lorsqu'il l'a citée, M. Parent l'a prise pour lui, et à senti le besoin de protester."

Un pareil cynisme fait bondir le cœur — Pour retrouver la gaieté citons un modèle de style et de classicisme; le Journal de Québec écrivait le 22 novembre 1853 :

"Deux éléments uniques sont en regard et l'élection dira lequel doit triompher; Des hommes à courte vue n'ont pas aperçu de quel côté coulait le torrent qui en descendant de la montagne, entraîne hommes et choses. Ils ont accusé ceux qui venaient à eux qu'ils voulaient le refouler vers sa source, tandis que l'ayant pris là, ils en descendaient, armés

de sa force et de sa rapidité. Lorsque vous descendez les rapides gigantesques du Grand Fleuve, vous êtes sûrs que vous les descendez avec une prodigieuse vitesse; cependant l'illusion vous fait croire que vous les remontez en apercevant le flot tourmenté qui se replie et se roule sur lui-même.

"Un peu de lumière et d'observation vous font apercevoir la vérité, même sous le prestige des mirages!"

"La discussion, sans qu'on puisse nous en accuser, descend, sous le regard universel, dans la tombe du silence. Serait-ce le silence qui précède la tempête et la foudre? Ou le silence des catacombes, où le peintre de Delille, sa torche éteinte et désespéré, retrouva, dans la nuit, le peloton qui le reconduisit à la lumière et à la vie? Quelqu'il soit, c'est un "SIGNE DES TEMPS."

Où! respirons un peu. Le Journal de Québec, parlant contre l'administration du bureau des terres par M. Morin, disait le 6 décembre 1855 :

"Pourquoi ce family compact des Dawson et des Russell? Pourquoi toutes ces situations importantes, influentes, responsables et lucratives sont-elles données à deux familles?"

Ici nous avons une question à faire au Journal de Québec ou plutôt à son rédacteur.—Ces Dawson et ces Russell ne sont-ils pas les auteurs de ce fameux "Rapport du Bureau des Terres" que M. Cauchon a donné comme de lui seul en 1857?—Le Journal doit répondre; car il sait que la presse et le public ont dit que ce rapport était l'œuvre de M. Dawson et de M. Russell, traduit en tout ou en partie par M. Généreux, d'autres disent par M. Vidal. Pour nous, nous disons franchement au Journal que nous ajoutons foi à ces assertions; mais cependant, si le Journal les nie formellement, alors nous croirons le Journal et dirons au public que ces rumeurs sont sans fondement réel et ne reposaient que sur des apparences; nous ajoutons que nous serions heureux d'apprendre que nous avons été induit en erreur, et heureux d'avoir servi à donner occasion au Journal de mettre cette affaire au net; car on concevra qu'il y a ici affaire de justice et de nationalité. Nous ne voudrions pas que plus tard on vint faire peser la moindre accusation de ce genre contre nos nationaux, alors qu'il n'y aurait plus moyen de réfuter.

Notons bien que nous parlons ici de la facture de ce rapport, de l'ensemble comme œuvre, et non pas des statistiques et des renseignements qu'un ministre doit, d'ordinaire, aux travaux de ses employés.

On trouve encore de la grammaire le 29 décembre 1853, le Journal dit :

"Le Canadien ou M. Parent a oublié, nous le voyons, la leçon de grammaire qu'il a reçue du Journal; il lui en faut donc une autre etc."

En 1853 et 1854, le Journal de Québec mettait sans cesse la religion et le clergé en cause; non pas toujours pour défendre les dogmes attaqués et le clergé injurié par la presse brouillée et démocratique non pas toujours pour signaler les sources mauvaises d'informations; mais surtout pour leur cause et sa politique aux choses saintes et faire ainsi ses petites affaires.—Ceci est évident; car dès que le rédacteur fut parvenu au port, le zèle devint moins ardent et il a cessé, autant que la décence l'a permis, quand, sorti de nouveau du port, il acrocha sa nacelle à la barque de démocrite en 1857.

Il disait, le 4 avril 1854, répondant au Canadien qui lui reprochait de vouloir mettre les hommes publics du Bas-Canada et le clergé en antagonisme :

"C'est une guerre à mort, ô clergé, car vous comprenez que nos seigneurs, les ministres, vous sacrifieront s'ils le peuvent, avant de consentir à mourir; vous ne comprenez donc pas ce que c'est que les ineffables jouissances d'un portefeuille?"

Le Canadien faisait remarquer la différence entre le ton du True Witness et celui du Journal; celui-ci répond le 11 janvier 1854 :

"Aujourd'hui que le Canadien croit que le True Witness subit l'humiliation "sous une influence supérieure et bienveillante," il lui crache au visage et le barbouille de sa salive en signe de fraternité catholique....."

Il se faisait écrire, par des amis zélés, des correspondances signées: "Un prêtre" — "Un catholique". Il donnait l'extrait d'une lettre particulière, le 11 avril 1854, où il se fait dire par un prétendu membre du clergé :

"Tout le clergé, je vous l'assure, est pour votre succès et vous encourage de ses vœux."

Nous ne voulons pas remettre sur le tapis les indécentes discussions que soulevait alors à son profit le Journal de Québec; car nous, nous subordonnons les moyens de notre cause au respect que nous devons à des choses plus précieuses que les partis politiques et à des dignitaires que nous mettons bien au-dessus des ministres d'état. Nous consentirions à tout sacrifier plutôt que de manquer à un devoir aussi impérieux et dont nous sentons les obligations. Il nous suffira, pour clore l'exposé de cette partie de notre thèse, de dire que le Journal de Québec poussa les choses à un point que le True Witness se crut obligé de lui dire dans le mois de juillet 1854 :

"Nous devons exprimer notre profond regret de ce que le Journal de Québec ait manqué à ce point au respect qu'il "doit à ses supérieurs ecclésiastiques."

Circcriptions judiciaires.

Nous recevons une lettre privée dont l'auteur se plaint, avec amertume, des inconvénients auxquels sont soumis les habitants du comté de Dorchester et d'autres localités situées dans le voisinage de Québec, côté sud, par suite des dispositions légales qui font les habitants de ces endroits justiciables des tribunaux de Beauce et de Montmagny.

Notre ami allégué, pour raisons de ses justes plaintes, que les habitants de Dorchester ont une distance plus grande à parcourir pour aller à la Beauce que pour se rendre à Québec et, de plus, que Québec étant le centre de toutes leurs

affaires, c'est réellement pour eux un double impôt que de les forcer à un double déplacement chaque fois qu'ils ont la moindre chose à régler avec la justice ou les bureaux administratifs qui s'y lient.

Pour nous, nous sommes bien peu en fait de cette question locale; mais, cependant, nous nous faisons un devoir de signaler ces plaintes aux autorités législatives, afin qu'on s'efforce d'apporter remède au mal dont on se plaint. Nous savons que M. Pouliot ex-député de Dorchester et M. Langevin député actuel se sont occupés de la chose et que ce dernier, s'en occupe encore activement.

Nécrologie

Dans ce numéro où nous donnons la biographie de M. Baldwin que la mort vient d'enlever au Canada, nous avons le douloureux devoir d'annoncer encore le décès de M. le Commandeur Jacques Viger.

M. Jacques Viger était au milieu de nous un des nobles restes de cette vieille pléiade de nos anciens gentilshommes canadiens, religieux conservateurs de notre foi, de nos mœurs et de nos traditions; or, quand, on a dit cela on a tout dit, de ce qui peut honorer la mémoire d'un des nôtres.

Les journaux de Montréal nous donneront la biographie de ce vieil ami de tous ceux qui l'ont connu; il serait superflu de dire, en attendant, tout ce que M. Viger a fait pour notre histoire pendant plus de quarante années de constantes recherches; et les intimes seuls savent les trésors historiographiques, que contiennent les immenses cartons de ce chercheur infatigable que la mort a pris à son travail, nous pouvons le dire; car il y a à peine un mois, nous le trouvions nous-même au milieu de ses chers souvenirs de notre histoire. Nous étions loin alors de penser que nous voyions pour la dernière fois celui que nous aimions tant à entendre parler du bon vieux temps de nos ayeux.

Montréal vient encore de perdre un de ses principaux citoyens, M. Paul Joseph Lacroix. Nous reproduirons de l'Ordre dans notre prochain numéro une notice nécrologique sur ce digne canadien.

Nous croyons devoir reproduire l'avis que nous publions, il y a quelques jours, au sujet des listes d'inscription des électeurs; vu l'importance extrême de la question.

La tradition de la notice biographique du Leader sur feu l'honorable Robert Baldwin est due à notre jeune ami et collaborateur ordinaire M. Renault qui, depuis trois mois, travaille à la correction des épreuves et aux traductions dans notre bureau.

15 décembre 1858

Le soussigné accuse avec reconnaissance, la réception d'une lettre de MM. les directeurs de la Compagnie du Gaz, qui lui font le don généreux de 15 chaldrons de coke, au bénéfice des pauvres.

J. ATCLAIR, Ptre. Curé de Québec.

Aux Correspondants.

Notre bon ami "Un Ouvrier de Saint Roch" peut être certain que nous aimons à recevoir des lettres de lui. Sa correspondance en faveur des pauvres paraîtra dans notre prochain numéro.

Nous sommes obligé de renoncer à la publication de deux correspondances dont l'apropos est maintenant à peu près passé.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Trois jours plus récentes.)

ARRIVÉE DU NAVIRE À VAPEUR.

"PERSIA."

Le navire à vapeur de la malle Royale Persia est arrivé à New-York le 12 décembre, à 3 heures.

La Compagnie Cunard a expédié à New-York le navire à hélice Kamak pour faire le service des mailles entre New-York et Sushua.

Le City of Washington, parti le 24 Nov. de Liverpool est arrivé le 19 Déc. à New-York. L'arrivée des nouvelles qu'il apportait a été anticipée par voie Cap Race et par le Persia.

ANGLETERRE.—On pense que Great Eastern pourra faire son premier voyage à Portland vers le milieu de l'été prochain.

Le rapport de la chambre de commerce anglaise, montre une diminution de près de £717,000, pour le mois d'octobre, dans la valeur des exportations, comparée avec celle du même mois de l'année dernière.

Le Canadien News est sans doute bien fondé lorsqu'il dit que quoiqu'il soit impossible pour sa Majesté et le Prince Consort de visiter le Canada, il se passera peu de temps avant qu'un des jeunes Princes ne s'y rende.

On a appris un Loyds la perte de huit navires partis de Québec pour l'Angleterre; c'est; les navires Peeples-Barbara, Rankin; les barques Lady Campbell, Petrel et Claud, et le brig Wilkinson. Ces naufrages à l'exception du Claud ont causé peu de pertes d'existence.

Le Daily News nie que Lord Napier ait été censuré et remplacé, et il dit qu'il a rompu, comme ministre Plénipotentiaire à Berlin, le vice Lord Blomfield qui s'est retiré après avoir obtenu une pension.

Le Times de Londres, en réponse à la Presse Américaine qui défend le Col. Reid, réitère ses accusations contre lui, et il dit qu'il lui suffit, pour prouver ses assertions de comparer le traité Anglais qui a tout obtenu et le traité Américain qui n'a rien obtenu.

Le même journal contient un article satirique sur le projet, maintenant sous considération à Washington, de mettre une taxe sur le thé, à l'exemple de Boston qui a introduit une taxe du même genre en 1773.

M. Lemon Olivier, l'Agent de Change de Londres, accusé et trouvé coupable de s'être approprié les sûretés et les propriétés qui lui avaient été confiées, a été condamné à 20 ans de servitude pénale.

La ligne de Galway a passé un contrat avec Palmer, Bros & Co, de Newcastle-on-Tyne, pour la construction de trois steamers à roues de première classe, qui devront être prêts à être mis à la mer en Juin, Juillet et Août.

FRANCE.—Le résultat du procès du comte de Montalembert a occasionné plusieurs articles violents de la part de la Presse anglaise et a causé une dépression marquée dans les fonds à Londres et à Paris.

Les discours prononcés par Berryer et Dufaure en faveur du comte de Montalembert et de Douiel, l'Éditeur du Correspondant, ont, dit-on, été d'une magnificence indécidable. M. Dufaure parla deux heures et demi, et dit que la poursuite était injuste, non fondée, et inopportune.

On assure que Montalembert va en appeler de ce verdict. On rapporte que la flotte Anglo-Française devait être partie le 19 Déc. pour le Golfe de Mexico.

ESPAGNE.—La seconde division du détachement destiné à agir contre le Mexique est partie.

Senor Ros Dollano a été nommé Capitaine général de Cuba; mais le général Concha doit demeurer à la Havane jusqu'à ce que les difficultés entre l'Espagne et le Mexique soit applanies.

Les dernières tempêtes ont occasionné de grandes pertes aux navires qui voyagent dans la Méditerranée, et particulièrement aux vaisseaux étrangers.

ITALIE.—La Banque de Frankfort a réduit son taux d'escompte de 5 à 4 par cent.

Les élections ont assuré le triomphe du parti constitutionnel.

AUTRICHE.—L'armée autrichienne a été considérablement diminuée.

Il est bruit que le Cabinet autrichien a fait parvenir à la Cour de Sardaigne, une note qui proteste contre la politique vchément du Cabinet Cavour.

ITALIE.—On dit que le Roi de Naples a décidé que tous les employés étrangers dans ses états pourraient être naturalisés.

CHINE.—Les Commissaires du gouvernement Impérial sont arrivés à Shanghai et à Canton pour arranger le Tarif. Les affaires sont encore suspendues, mais les symptômes politiques se sont apaisés.

Inscriptions des voteurs.

AVIS AUX AUTORITÉS MUNICIPALES ET AUX ÉLECTEURS!

Bien qu'il ne soit pas probable qu'il y ait des élections prochainement, les électeurs doivent néanmoins être prêts pour toute éventualité fortuite; car le régime parlementaire est essentiellement le régime de l'imprévu.

Ainsi donc, les conseils municipaux ne doivent pas oublier que dans tous les comtés et toutes les municipalités ils ont à préparer des LISTES DES ÉLECTEURS et que—ne seront point électeurs—ceux qui ne seront pas inscrits sur ces listes quelques soient leurs qualifications d'ailleurs. La loi aura force et effet pour toutes les élections qui auront lieu après le premier janvier prochain.

Le texte de la loi pour "l'enregistrement des voteurs" a été publié dans le volume des statuts distribués; les souscripteurs du Courrier du Canada le trouveront aussi dans nos numéros du 25 août au 8 septembre inclusivement. Il est du devoir de tous de voir à la confection immédiate de ces listes et de l'intérêt de tous qu'elles soient bien faites.

NOUVELLES DIVERSES.

CHEMIN DE FER DU NORD.—L'exploration de la ligne du chemin de fer du nord a été poussée avec tant de vigueur qu'on assure que l'ingénieur en chef sera bientôt prêt à faire son rapport aux directeurs de la compagnie.

NOUVEAU.—Une dépêche télégraphique de l'Islet nous apprend que les deux fils de M. Thomas Roche, gardien des Piliers, dont l'un était âgé de 12 et l'autre de 23 ans, se sont noyés en traversant des piliers à l'Islet.

M. CHINQUY.—Notre malheureux compatriote et plus malheureux prêtre, M. Chinquy, a donné une lecture à Chicago. Il a déclaré de nouveau son apostasie et a fait une souscription parmi les protestants, pour établir sa nouvelle église. Il entre ainsi dans la triste et obscure cohorte des prédicants apostats.

NUMISMATIQUE.—On communique les renseignements suivants au Journal de Rennes sur une découverte faite récemment dans la commune de Venée, et

qui est de nature à intéresser les numismates:

La semaine dernière, un jeune garçon a trouvé dans un pré, enfoui à une faible profondeur, un petit vase de terre, dont malheureusement la forme ne nous a pas été décrite, contenant dix pièces d'or de Charles VI. Ces pièces, que nous avons vues, sont d'une belle conservation; elle portent la légende: Karolus Dei gratia Francorum rex; puis au revers: XCS (Christus) vincit, Christus regnat, Christus imperat.

Ce sont des deniers d'or fin à la couronne, frappés sous le règne de Charles VI, dans les années 1384 et suivantes. On les appelle encore "écus à la couronne." Ducange dit qu'ils valaient 22 sols 6 deniers. Le sou de cette époque représenterait 2 fr. 85 c. de notre monnaie actuelle. La valeur de cette trouvaille a été estimée à Rennes au prix de 110 fr. en or, sans tenir compte de la valeur numismatique. (Univers).

ANNONCES NOUVELLES.

Réclamations contre la succession de feu William Benning et Maria Hall.—James Benning, Exécuteur. Malle pour l'Angleterre, par la ligne Canadienne. Do. do do Canard. Vente de Meubles et Effets de Ménage.—Panet et Huot.

COMMERCE.

MARCHÉ DE NEW-YORK. 13 décembre 1858. Farine sans changement, vente 7000 quarts; des Etats \$1.25c. à \$1.50c. pour supérieure, et \$4.90c. à \$5 pour extra supérieure; de l'Ohio \$5.30c. à \$5.50c.; du Sud \$5 à \$5.70c.; du Canada \$5.50c. à \$7.50c.—Blé en inactivité, vente 6000 boisseaux, du Sud \$1.12c. à \$1.25c.—Mais ferme à 76c. et 77c.—Avoine en baisse, du Sud et de Jersey à 47c. et 48c.; du Nord et de l'Ouest 49c. à 50c.—Lard en inactivité à \$17.85c. pour mess, et \$14.35c. pour prime.—Saïndoux 11 1/2c. à 12c.—Épicerie en inactivité.—Consolidés en baisse.—Marché monétaire abondant.—L'échange coté à 109 1/2 et 109 1/4.

IMPORTATIONS PAR LE GRAND TRONC. 13 décembre. 2 boîtes poisson à A Watters, 1 caisse à P Poulin, 60 ballots ouate à A Laurie et Cie., 1 boîte et 1 baril à J E DeFoy, 6 paquets de ressorts à J O Vallière, 1 caisse marchandises à Thiabaud, Bruyère & Cie, 3 do à A Laurie et Cie, 7 boîtes poisson à L Gonest, 2 do à J Hamillon, 9 do à J B Carrier, 1 caisse marchandises à C McSmyon, Pointe-Lévi, 1 boîte et 3 contes à H S Scott, 1 baïlle à J O Vallière, 31 boîtes de thé à W C Henderson, 80 do à M G Mountain.

EXTRAITS MARITIMES.

Le North Briton, vaisseau de la Compagnie de Navires à Vapeur Océaniques de Montréal, capitaine Jones, a fait la traversée entre Liverpool et Portland en 10 jours et 10 heures. Ce navire à vapeur est le plus neuf de la ligne; il jauge 2,200 tonneaux, et est sous tous les rapports un vaisseau de première classe. Son salon qui a 70 pieds de long, surpasse tout ce qu'on peut trouver dans ce genre en un autre vaisseau de la ligne Cunard. Ses passagers s'accordent à louer le vaisseau et ses officiers. Le capitaine Jones, était auparavant capitaine de l'Indian, qui a fait le passage le plus court qu'on ait jamais fait. Il conservera sa réputation dans son nouveau vaisseau. Ce vaisseau est l'objet d'une curiosité bien légitime de la part de notre population. (Portland State of Maine).

Décès.

Le 28 septembre dernier, accidentellement, à Pilatka, Floride, M. Antoine Giroux, ci-devant de Québec.

VENTE PAR ENCAN.

Vente de Meubles et Effets de Ménage. Seront vendus par encan, SAMEDI, le 18 du courant, à la résidence de feu M. WILLIAM BENNING, Droguiste, Rue St. Louis, Haute-Ville, Québec.

TOUS les Meubles et Effets de Ménage, dépendant des successions du dit feu William Benning et de feu Maria Hall, son épouse, consistant en Tables Rondes, à Cartes, à Dîner, Chaises, Sofas, Lits et Fourneaux de Lits, Tapis, Poêles, Ustensiles de Cuisine, etc., etc.

La vente à 2 heures précises P. M. PANET et HUOT, N. P. Québec, 15 décembre 1858. 259-2f

AVIS DU BUREAU DE LA POSTE.

UNE MALLE pour l'ANGLETERRE, par la Ligne Canadienne Océanique de Vapeurs, sera fermée à ce bureau VENDREDI prochain, le 17 de DÉCEMBRE, à CINQ heures du matin. BUREAU DE LA POSTE, Québec, 15 décembre 1858. 259-1f

AVIS DU BUREAU DE LA POSTE.

UNE MALLE pour l'ANGLETERRE, par la Ligne Canadienne Océanique de Vapeurs, sera fermée à ce bureau VENDREDI prochain, le 17 de DÉCEMBRE, à CINQ heures du matin. BUREAU DE LA POSTE, Québec, 15 décembre 1858. 259-1f

MALE POUR L'ANGLETERRE.

UNE MALLE pour l'ANGLETERRE, par la Ligne Canadienne Océanique de Vapeurs, sera fermée à ce bureau VENDREDI prochain, le 17 de DÉCEMBRE, à CINQ heures du matin. BUREAU DE LA POSTE, Québec, 15 décembre 1858. 259-1f

AVIS DU BUREAU DE LA POSTE.

UNE MALLE pour l'ANGLETERRE, par la Ligne Canadienne Océanique de Vapeurs, sera fermée à ce bureau VENDREDI prochain, le 17 de DÉCEMBRE, à CINQ heures du matin. BUREAU DE LA POSTE, Québec, 15 décembre 1858. 259-1f

MALE POUR L'ANGLETERRE.

UNE MALLE pour l'ANGLETERRE, par la Ligne Canadienne Océanique de Vapeurs, sera fermée à ce bureau VENDREDI prochain, le 17 de DÉCEMBRE, à CINQ heures du matin. BUREAU DE LA POSTE, Québec, 15 décembre 1858. 259-1f

PAQUETS PAR LA POSTE EN CANADA.

UN système de transport, par la MALLE, de paquets ne pesant pas au delà de 2 livres, entre les différents Bureaux de Poste en Canada, entrera en force le PREMIER JANVIER 1859. Les paquets seront payés d'avance aux taux suivants: et par timbre (et non par argent): Pour un poids n'excédant pas une lb. 1s. 3d. Do au delà d'une lb en n'excédant pas deux lbs. 2s. 6d. On trouvera de plus amples informations dans les avis, qui se trouveront dans chaque Bureau de Poste.

SIDNEY SMITH, Maître Général des Postes. Département du Bureau de Poste, 13 déc. Toronto, 6 décembre 1858. 259-3f

AVIS.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu WILLIAM BENNING, en son vivant de Québec, Droguiste, et contre celle de feu MARIA HALL, son épouse, sont par les présentes requises de filer leurs comptes dûment attestés et ceux qui doivent aux dites successions de payer sans délai entre les mains du soussigné, au magasin de M. J. S. BOWEN, Droguiste, Rue Buade, Haute-Ville, Québec.

JAMES BENNING, Exécuteur. Québec, 15 décembre 1858. 257-2f



RECEPTION A LORD BURY.

Une assemblée tenue aujourd'hui, du Comité des Citoyens, nommé à la séance publique, tenue le 24 novembre, pour organiser un dîner public à Lord Bury. Son Honneur le Maire, présida;—il fut résolu, qu'un Dîner PUBLIC, serait donné SAMEDI, le 18 courant, et que les listes de souscription seraient ouvertes à la Bourse, au Bureau du Trésorier de la Cité, Hôtel-de-Ville.

Les Messieurs qui désirent souscrire sont priés de donner leurs noms, sans délai, pour que le comité fasse des arrangements en conséquence. G. T. CARY, Secrétaire. Québec, 10 décembre 1858. 253

DISTRICT DE KAMOURASKA.

UNE SESSION de la Cour des Sessions Générales de la Paix pour le District de Kamouraska, s'ouvrira au Palais de Justice, en la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, VENDREDI, le SEPTIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre des prisonniers détenus dans la prison commune de ce district qu'ils soient alors et là présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste, et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coronaires, Comptables et Officiers de la Paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différents charges, doit être par eux fait. ODE. MARTINEAU, Shérif. Kamouraska, 9 décembre 1858. 13 déc. Bureau du Shérif, 256-4f

AVIS DU BUREAU DE POSTE.

A partir et après cette date, et jusqu'à nouvel ordre, les MALLES pour MONTRÉAL, le HAUT-CANADA, les ETATS-UNIS, et d'autres bureaux les long de la ligne du CHEMIN DE FER, seront clos à SIX heures A. M. Bureau de la Poste, Québec, 10 décembre 1858. 353-2f



FERME A LOUER.

AVIS est par le présent donné qu'un bail de sept ans de la Ferme du Domaine de Notre-Dame des Anges, à Beauport, sera offert à la compétition publique à la Chambre de Lecture de la Bourse, à Québec, LUNDI, le VINGT-SEPT courant, à MIDI. Pour les conditions du Bail, s'adresser à l'Agent, l'Honorable LOUIS PANET, Québec, ou à ce bureau. ANDREW RUSSELL, Assistant Commissaire des Terres de la Couronne. Bureau des Terres de la Couronne, Toronto, 4 décembre 1858. 250-3a-2fs

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

TOURONTO, 25 novembre 1858. L'AVIS est par le présent donné que le et après le TROISIEME jour de JANVIER prochain, il sera offert en vente à peu près 27,000 acres des terres de la Couronne, situées dans le township nouveau comté de Bonaventure. S'adresser à l'agent local J. A. LEBEL, écuyer, à New Carlisle, comté de Bonaventure. ANDREW RUSSELL, Assistant Commissaire. 6 décembre 1858. 244-5f

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

TOURONTO, 25 novembre 1858. L'AVIS est par le présent donné que le et après le TROISIEME jour de JANVIER prochain, il sera offert en vente à peu près 11,000 acres des terres de la Couronne, situées dans les Townships de Roemont et Gosford, comté de Portneuf. S'adresser à l'agent local J. P. DERY, écuyer, à St. Raymond, comté de Portneuf. ANDREW RUSSELL, Assistant Commissaire. 6 décembre 1858. 245-5f

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

TOURONTO, 25 novembre 1858. L'AVIS est par le présent donné que le et après le TROISIEME jour de JANVIER prochain, il sera offert en vente à peu près 4,500 acres des terres de la Couronne, situées dans le Township de Montauban, comté de Portneuf. S'adresser à l'agent local, AMABLE BOCHET, écuyer, à Ste Anne de la Paroisse, comté de Portneuf. ANDREW RUSSELL, Assistant Commissaire. 6 décembre 1858. 246-5f

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

TOURONTO, 25 novembre 1858. L'AVIS est par le présent donné que le et après le TROISIEME jour de JANVIER prochain, il sera offert en vente à peu près 12,000 acres des terres de la Couronne, situées dans le Township de Charlevoix, comté de Chicoutimi. S'adresser à l'agent local, VINCENT MARTIN, écuyer, à Chicoutimi. ANDREW RUSSELL, Assistant Commissaire. 6 décembre 1858. 247-5f

HUITRES DE CARAQUET.

M. L'ÉGER, de Caraquet étant arrivé trop tard pour vendre sa charge d'HUITRES à bord de sa goëlette, les a encavées au No. 15, Rue Anderson, Marché St. Paul. Québec, 18 décembre 1858. 234-6f

A VENDRE OU A LOUER.

UNE MAISON avec HANGAR, ÉTABLE et BOUTIQUE de MEUBLES, située Rue St. Jacques, faubourg St. Jean. S'adresser à F. VÉZINA. Soit à son bureau, Rue St. Jean, Haute-Ville, soit à son domicile, N.º. 24, Rue Aiguillon, faubourg St. Jean. Québec, 13 septembre 1858. 92-1fs

CASSONADE BRILLANTE.

25 BOUCAUTS et belle cassonade maintenant en répartition, et à vendre par E. et W. POSTON et Cie. Basse-Ville, 10 décembre 1858. 70

SALLE MUSICALE.

REPRÉSENTATION DRAMATIQUE AU PROFIT DES PAUVRES.

LES JEUNES AMATEURS CANADIENS informent le public qu'ils donneront, au mois de JANVIER prochain, une REPRÉSENTATION DRAMATIQUE dont le profit sera versé dans la Caisse des PAUVRES.

PROGRAMME DE LA SOIRÉE: VILDAG, ou le Père vengé par son fils.—Comédie en trois actes. INTERMÈDE: LE DRAPEAU DE CARILLON.—Chanté par un amateur.

LE SAVATIER ET LE FINANCIER.—Vaudeville en un acte. CHANSON COMIQUE.—Par un amateur.

Des Listes de Souscription seront déposées chez les principaux libraires de cette ville. Le jour de la Représentation sera annoncé sur les papiers nouvelles. Prix d'admission.—Sièges réservés et Galeries, UN SOU; Parterre, TRENTA SOUS. Pour particularités, voir le Programme. Québec, 3 décembre 1858. 241-1

SOCIÉTÉ DISSOUTE.

AVIS. LA Société ci-devant existant entre EDUARD J. GINGRAS et GODEFROY GINGRAS, CARROSSIERS, sous le nom et raison de E. GINGRAS et Cie, est dissoute de ce jour. Tous ceux qui ont des réclamations contre la dite société, sont priés de filer leurs comptes sans délai au soussigné. GODEFROY GINGRAS. 3 décembre 1858. 237-6f

VINS BLANC DE COLL.

60 QUARTS de VINS BLANC de première qualité. A vendre par E. et W. POSTON et Cie. Québec, 10 décembre 1858. 70

Sirop des Barbades.

150 TONNES, de qualité très fine, à vendre par E. et W. POSTON et Cie. Basse-Ville, 10 décembre 1858. 70

SAVON ET CHANDELLES.

LES soussignés ont constamment en mains SAVON et CHANDELLES, de première qualité. E. et W. POSTON et Cie. Basse-Ville, 10 décembre 1858. 70

AVIS.

Le public est respectueusement informé que GODEFROY GINGRAS, n'est nullement autorisé à régler les affaires de E. GINGRAS et Cie. E. GINGRAS. Québec, 6 décembre 1858. 243-1

Fil à Cordonnier.

UN assortiment de FIL à CORDONNIER, patenti. A vendre par E. et W. POSTON et Cie. Basse-Ville, 13 décembre 1858. 70

AVIS AUX CONSTRUCTEURS DE NAVIRES ET AUTRES.

Le soussigné informe les constructeurs de navires et autres qu'il a en mains, 1100 Genoux, 500 Cordons, propres à faire les meilleurs ouvrages, depuis 100 à 1400 tonneaux. Toutes de première qualité, aussi un lot de planches de noyer noir de largeur assortie, et 50,000 Bardeaux de Cèdres garantis, 800 Mardiers d'Épinoëte, de 2 et 3 pouces, le tout à être vendu à des prix modiques. S'adresser à ANTOINE PAQUET, Marchand à Commission, N.º. 22, Rue St. Geneviève, faubourg St. Jean, ou sur les lieux à son bureau, sur le quel Canal, au Palais. Québec, 3 décembre 1858. 238-1m

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

DES soumissions cachetées, adressées au "Commissaire des Travaux Publics", seront reçues à ce bureau jusqu'à vendredi le 10 de décembre prochain, pour la construction de trois navires de fer pour voyager sur le lac Saint-Louis, fleuve Saint-Louis au plus..... 58 pds Largeur du maître-bau..... 16 1/2 " do 4 pieds audessous maître-bau..... 16 1/2 " Hauteur de la cale..... 8 1/2 "

La quille, la poupe et l'étabot, devront avoir 7 pouces de haut et 1 1/2 pouces d'épaisseur; il devront être de la meilleure qualité de fer doublément rivés de chaque côté pour recevoir les plaques de la quille.

La charpente, la carlingue, les baux de pont, etc., devront être de plaques de la meilleure qualité de fer de différentes dimensions selon les différents plans qu'elles devront occuper. Les plaques de l'extérieur depuis la quille jusqu'à la cale devront être de la meilleure qualité de plaques de chaudière, de 5/16 de pouce d'épaisseur. Les plaques de la cale, et depuis la cale jusqu'au maître-bau, devront être de la même qualité de fer de 3/4 de pouce d'épaisseur.

Une charpente imperméable devant être placée à 19 pieds de l'arrière qui comme les ponts devra être de plaques de fer de la meilleure qualité. Deux plombs des écubiers et pièces d'amarrage doivent être placés à chaque extrémité de chaque vaisseau.

L'arrière ou la cabine devra avoir un plancher double; les deux planchers devront être à 7 pouces de distance l'un de l'autre, et avec la cloison supérieure étanche. Deux chambres à coucher, armoires, lits de dessus.

L'arrière ne devra avoir qu'un seul plancher, une charpente pour la lanterne de 20 pieds de hauteur au-dessus du pont.

Dans la coque du navire, et dans les ponts, les plaques devront être divisées et calfeutrées en dedans et en dehors; et les vaisseaux devront être parfaitement étanches.

Les matériaux employés devront être de la meilleure qualité, bien liés dans toutes les parties, et l'ouvrage exécuté en entier d'une manière satisfaisante et résistante.

Les contracteurs devront fournir tout ce qui est nécessaire pour l'équipement ces navires, devront peindre la coque à l'intérieur comme à l'extérieur, les cabines, le pont et les parois, à trois couches de peinture, et livrer le tout à Lachine le 2ème jour de mai 1859.

Les soumissionnaires devront faire leur proposition en masse pour une somme spécifique pour le tout y compris la livraison de chaque navire et donner les noms de deux cautions solvables résidant dans cette Province, qui seront responsables de l'exécution du contrat.

Toutes les soumissions devront être accompagnées des plans détaillés et d'une spécification des ouvrages, en conformité des instructions générales ci-dessus données.

L. V. SCOTTE, Commissaire en chef des Travaux Publics. Bureau des Travaux Publics, Toronto, 15 novembre 1858. 218-1

EUGENE PANET, écuyer, Avocat, à l'ouest, a été porté sur le bureau dans la rue St. Louis, près de l'Épianade. Québec, 3 novembre 1858. 186-6m

AVIS.

VENANT d'être publiées les REGLES de PRATIQUE de la COUR SUPÉRIEURE et de la COUR d'APPEL, publiées en décembre 1850, avec tous les règles additionnelles de pratique des deux cours, qui ont été soigneusement promulgués, renfermant toutes les règles spéciales de pratique qui s'appliquent à chaque district en particulier, etc.; et aussi les différents Tarifs des Honoraires des différents officiers des deux cours, aussi bien que ceux qui ont été abrogés, mais qui s'appliquent à des cas encore pendants, aussi bien que ceux qui sont en face à présent; renfermant encore les Tarifs des Honoraires du Protonotaire de la Cour Supérieure, maintenant en force, et qui n'ont pas encore été publiés en entier, avec les Règles de Pratique et les Tarifs des Honoraires; tout complié avec soin, et arrangé par ordre de date. Auprès est ajouté un index ou digeste complet et classifié, de toutes les matières contenues dans le volume.

Ces règles ont été publiées sous la direction et sous l'immédiate surveillance du Protonotaire de la Cour Supérieure de Québec, assisté par R. Porz, écuyer, Avocat. Ceux qui désirent avoir des copies de ces règles, doivent s'adresser le plus tôt possible à l'Éditeur, J. T. BROUSSEAU, Libraire et Papetier, rue Buade, Québec, ou à ses Agents, FABRE et GRAVEL, Montréal.

LES Messieurs du Clergé, les Marchands et autres personnes qui désirent avoir le CALENDRIER approuvé pourront se le procurer dans toutes les Librairies, et demandant spécialement le CALENDRIER PUBLIÉ A L'IMPRIMERIE DE BROUSSEAU.

Aussi à LA MÊME IMPRIMERIE L'ORDO DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE. J. T. BROUSSEAU, Imprimeur de l'Archevêché. 7, Rue Beaudry, à-Vis-à-Vis le Presbytère. Québec, 19 novembre 1858. 214-1

MUSIQUE.

M. & M^{ie} DESSANE, annoncent qu'ils continuent à donner, comme par le passé, des leçons de Clavier, Piano, de Violon et de Violoncelle, etc. Québec, 6 octobre 1858. 135-1

AVIS PUBLIC.

UN Érie des effets et marchandises qui étaient à bord du vapeur LOTBINIÈRE, ayant été jetés à l'eau, DIMANCHE, le 14 de NOVEMBRE courant, pour alléger le vaisseau, le soussigné informe tous les intéressés, que toute partie des effets et marchandises, tels que Cotton, Draps, Indienne, Flanelle, Shirting, Nankin, Drille, Toile, Cotonnades, Satinette, Mousselines de Laine, Ruban, Polka de Laine, Patrons de Veste, Satin, Miroirs et autres articles qui sont inventariés, ayant été sauvés par le soussigné et ses compagnons, est prêt à montrer les effets en question, en sa possession en la paroisse de Lotbinière, aux intéressés, et à les délivrer, sur preuve satisfaisante, à qui de droit, en payant les droits de sauvetages et autres frais faits pour sauver et conserver les dits effets et marchandises. JEAN-BAPTISTE NOËL TOUSSIGNANT, Cultivateur. Lotbinière le 24 nov. 222-1m-3fs

Bureau RECEVEUR GENERAL.

TORONTO, 21 septembre 1858. L'AVIS est par le présent donné aux porteurs des débiteurs émis pour la construction, "de la Cour de Justice à Montréal," d'après 12 Vic. Chap. 113, qu'ils aient à présenter, ces débiteurs à ce bureau le ou avant le PREMIER jour de JANVIER prochain, pour leur rachat complet, et que à partir de cette date, les intérêts sur chaque et sur tous les débiteurs cesseront, conformément aux conditions exprimées dans le corps de ces débiteurs.

T. D. HARRINGTON, Député Receveur Général. 27 septembre 1858. 124-31 déc.

PROPRIÉTÉ DE VALEUR A VENDRE.

UNE magnifique Terre dans la paroisse de St. Eustache de Stanfeld, comté d'Arthabaska, contenant dix arpents de front sur 30 de profondeur, dont 175 sont dans le meilleur état possible de culture; elle se trouve traversée par plusieurs beaux petits ruisseaux donnant beaucoup d'avantages pour les pâturages; il y a dessus construits, maison, grange, étable et écurie sous le même ensemble à deux étages de 130 pieds de longueur sur 20 de largeur; cette propriété d'un sol très riche est considérée comme une des plus belles des townships de l'Est, n'est qu'à un mille de distance du joli village incorporé de Princiville et du dépôt du chemin de fer qui traverse ce village; il y a dessus une sucrerie d'environ 2000 érabes et une jolie plantation d'arbres; à sa profondeur coule une branche de la Rivière Nicolet, sur laquelle sont construits un moulin à farine, moulin à scier, un moulin à carder et à tondre que le propriétaire offre aussi en vente ou à louer.

Cette rivière qui est une rivière de commerce et le long de la quelle il y a beaucoup de bois de toutes espèces, offre encore beaucoup d'avantages pour la construction de manufactures de diverses espèces. Cette terre pourrait se vendre en deux ou trois parties distinctes, suivant le choix de l'acquéreur. Le propriétaire offre aussi en vente tous ses instruments d'agriculture, le tout à des conditions libérales.—Pour informations s'adresser au propriétaire soussigné. THÉOPHILE GIROUARD. Stanfeld, le 21 octobre 1858. 22 oct. 170-1

INSTITUTEUR DEMANDÉ.

ON a besoin immédiatement, pour l'Ecole Modèle de Beaumont, d'un Instituteur. Il devra être muni d'un diplôme. S'adresser (franc de port) au Révérend Messire Campeau, curé du lieu. CHS. LE TELLIER, Secrétaire-Trésorier des Commissaires d'École. Québec, 17 novembre 1858. 210-1

A Louer.

JUSQU'AU mois de MAI prochain, les chambres ci-devant occupées par M. Madeleine HELENA McCAFRAÏ, coin des rues Haldimand et Mont-Carmel, sur le Cap. S'adresser à la maison, coin des rues Haldimand et St. Louis. Québec, 10 novembre 1858. 196-1

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

